

AG 18 OCTOBRE 2019

1. Approbation CR AG 2018
2. Rapport d'activité de la saison 2018-2019
3. État des comptes de la saison 2018-2019
4. Modifications du CA
5. Modifications du règlement intérieur
6. Budget prévisionnel
7. Nature des projets pour la saison à venir
8. État de l'association et des comptes provisoire 2019-2020
9. Problématiques diverses

INTRODUCTION : remerciements et excuses par rapport aux invités

1. Approbation CR AG 2018
2. 189 adh dont 31H soit 16% et 158F soit 84%
110 abonnés à l'année – 46 au trimestre 15 année et trim, et 5 au tickets 13 aucune act
(animateurs et danseurs du vendredi)

ACTIVITES	PARTICIPANTS
MARCHE NORDIQUE	46 = 26 a + 20 tri (57)
GYM AQUATIQUE	53 = 31 a + 25 tri (42)
RANDOS	19 = 23 tri (17)
PILATES	27 = 22 a + 7 tri (56)
GYM EN SALLE	124 = 91 a + 27 tri
GYM DANSE	15 = 7 a + 9 tri

- Coûts des salaires suite aux nouvelles règles des contrats :

Les animatrices et animateurs sont embauchés en CDI Intermittent c'est-à-dire qu'ils ne travaillent que la saison scolaire, mais leur nombre d'heures est fixé pour une année. C'est un coût facilement prévisible et incompressible. C'est pour cela qu'il y ait ou non des adhérents dans leur cours, à l'année, au trimestre ou au ticket, ils doivent être payés !

Quelques contraintes supplémentaires : congés maladie, jours fériés limitent encore notre marge de manœuvre

.Claire MARGAILLAN après avoir fait un trimestre en indépendant a été embauchée en tant que CDII, ainsi que 2 autres animatrices pour assurer les cours d'aquagym, ce qui nous a permis d'économiser 1600€.

- **Activités déficitaires de l'année passée :**

Le nombre de participants n'est pas exactement le reflet d'une activité, c'est surtout le nombre de participants qui ont payé une année entière qui permet de voir la bonne santé d'une activité. Les activités en salle ont un solde positif. Seules 2 activités "la gym nature" et "le body zen relax" sont en fort déficit.

L'aquagym est en déficit global de 772€; le grand bassin n'ayant séduit que peu de personnes ainsi que le créneau du jeudi 19h, dans une moindre mesure.

Une parenthèse sur l'aquagym en grand bassin : C'est une activité qui n'est pas plus difficile qu'en petit bassin. Les animateurs sont prêts à modifier à volonté leur cours pour peut-être faire un peu de natation. Je vous engage à tester cette activité du grand bassin.

La multi activité toute l'année n'a pas attiré suffisamment d'adhérents pour qu'on la reconduise sous la même forme. Nous l'avons supprimée pendant les vacances.

Les activités Pilates dégagent un excédent de 1000€, grâce à un coût horaire plus élevé.

Par contre, les marches nordiques et la randonnée sont très largement déficitaires.

Durant l'année écoulée, Chantal PAULET a proposé de réunir les deux groupes de randonnée, ce qui nous a permis d'économiser environ 2000€. Cela a malheureusement entraîné pour elle un important manque à gagner.

- **Gestion des tickets :**

L'essai des tickets au trimestre n'a pas été bénéfique pour la situation financière de l'association. Nous sommes donc revenus à une situation plus rigide, le fait de ne payer que 22 voire même 11 tickets pour une année ne permettant pas de payer une animatrice toute l'année.

Comme je vous l'ai dit auparavant, le coût des animatrices est prévu et incompressible tandis que le nombre d'adhérents est aléatoire, d'autant plus si l'on peut n'acheter qu'un ou deux trimestres. C'est ingérable !

Beaucoup diront : Si je ne suis pas là, il est normal que je ne paie pas, mais l'animatrice, elle, doit être payée !

Un cours a toujours un seuil de rentabilité. Pour la marche nordique, par exemple, pour cette année, c'est 11 adhérents minimum par cours qui doivent payer à l'année ; donc, pour équilibrer les 4 créneaux, il en faudrait 44. Actuellement nous sommes 23 à l'année et 4 qui ont pris un trimestre = 1,7 année. Nous sommes très loin de l'équilibre. Juste la moitié ! Ce qui veut dire que deux créneaux ne sont pas financés alors que les deux animatrices sont rémunérées pour 4 créneaux hebdomadaires !

- **Subventions:**

Les subventions sont minimales et doivent être utilisées pour du fonctionnement, ensuite, nous pouvons bénéficier de subventions pour des projets spécifiques qui doivent être dépensées pour ces projets et nous devons rendre des comptes sur ces projets. Donc seules les subventions de fonctionnement peuvent pallier nos déficits sur les activités.

Cette année nous n'aurons aucune subvention spécifique, reste les subventions de fonctionnement toujours insuffisantes.

Nous devons donc avoir des rentrées qui correspondent aux coûts essentiellement des salaires.

En conclusion, nous avons pris quelques mesures : une légère augmentation de certains tarifs, la suppression des tickets au trimestre et à l'année, le maintien de l'achat à la séance, un encadrement de la possibilité de rattraper des cours à un par trimestre. Nous avons voulu favoriser l'achat à l'année en offrant une réduction dès le deuxième cours. Nous avons voulu supprimer le moins de cours possible. Nous allons mettre en place des seuils minimum sur une certaine durée pour maintenir un cours.

3. Situation financière au 31/08/2019

CHARGES	MONTANT (euros)	PRODUITS	MONTANT (euros)
60-Achat	2467,56	70-Activités	31507,41
Achats d'études et de prestations de services	150	Activités	31126,71
Achats non stockés de matières et de fournitures	0	Vente de marchandises	380,7
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0	Produits des activités annexes	0
Achat d'équipement sportif	1795,01		
Achats pour la revente	522,55		
61 - Services extérieurs	2075,58	74- Subventions d exploitation	4066,32
Sous-traitance générale	0	Etat: CNDS / ANS	3000
Locations piscine et Châteauroux	2005,58		
Entretien et réparation	0	Région(s):	0
Assurance	70		
Documentation	0		
Divers	0	Département(s):	0
62 - Autres services extérieurs	3724,65		
Rémunérations intermédiaires et honoraires: Claire Margaillan	1740	Commune(s):	500
Publicité, publication	745,16	subvention communauté de communes	0
Déplacements, missions	1071,07		
Frais postaux et de téléphone	109,42	Organismes sociaux (à détailler):	0
Services bancaires, autres	59		
63 - Formations	858,8	Fédération	0
Participation aux Formations	858,8	Fonds européens	0
Autres impôts et taxes	0	ASP	566,32
64- Charges de personnel	30163,45	Autres recettes (précisez)	0
Rémunération des personnels	20890,5		
Charges sociales	9183,95	75 - Autres produits de gestion	1323
Autres charges de personnel	89	Dont cotisations	1275
65- Licences	4693,87	76 - Produits financiers	167,08
66- Charges financières	0	77 - Produits exceptionnels	420,54
67- Charges exceptionnelles	0	78 Reprises sur amortissements	0
68- Dotation aux amortissements	0	79 - Licences	5568,17
TOTAL DES CHARGES	43983,91	TOTAL DES PRODUITS	43052,52
86- Emplois des contributions volontaires	0	87 - Contributions volontaires	0
Secours en nature	0	Dons en nature	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0	Prestations en nature	0
Personnel bénévole	0	Bénévolat	0
TOTAL DES CHARGES	43983,91	TOTAL DES PRODUITS	43052,52
RESULTAT	-931,39		

Dans le compte de résultat de l'année 2018/2019,	
Comptes de produit : essentiellement les activités	→ +31126€
Comptes de charge : les salaires :	→ -30163€
Formation	→ -858€
Claire	→ -1740€
Locations	→ <u>-2075€</u>
Résultat	→ =-3710€

Ce qui montre bien un déséquilibre entre les rentrées des activités que vous payez et les coûts, heureusement ceci est compensé par des subventions. Le résultat d'exploitation est donc en réalité de -931€ qui est bien sûr compensé grâce à l'avance de trésorerie et les économies réalisées sur l'aquagym et la suppression d'une randonnée acceptée par Chantal PAULET. Il est admis qu'une association qui a des employés ait une avance de trésorerie de 6 mois.

4. **Modification du CA**

Démissions; Chantal DELVITTO, Alain RIEU, Mireille VALLET, Marie-Joëlle LENOIR, Claudine REINAUDO, Dominique LECLERC.

Francine ROUX garde son poste de trésorière adjointe et continue la saisie des licences et sera toujours présente quand nous ferons appel à elle pour animer des manifestations et assister ponctuellement à des réunions officielles, par contre, pour des raisons personnelles, elle ne souhaite pas continuer à assister aux réunions du CA.

Entrée : Chantal MATHY comme trésorière en remplacement de Chantal DELVITTO

Appel à volontaires : Le passage d'une équipe à l'autre ne doit pas se faire brutalement. Cette année, la trésorière et moi-même n'étions pas issus du CA (donc aucune habitude ni connaissance de l'association). Le passage de main sera encore inévitable dans un ou deux ans. Il faudrait que les membres du bureau soient issus de membres du CA. Pour cela, je vous invite à renforcer le CA. Il est important de répartir les tâches : Micheline s'occupe des adhérents, aidée par Betty, Francine des licences, Laure des comptes-rendus de réunions, Michel du site internet et de la communication, Chantal de la trésorerie. Micheline a en plus les tâches de secrétariat ; il faudrait une personne supplémentaire pour la soulager. Il faudrait aussi un trésorier adjoint, une personne supplémentaire pour s'occuper du suivi de la formation des animateurs et animatrices. Si ces tâches sont réparties, cela représente moins d'engagement. Les différents acteurs ne sont pas obligés de venir à toutes les réunions. Beaucoup de travail se fait à distance. , pour des animations et évènements particuliers, nous ferons appel à des volontaires pour apporter leur aide ponctuelle.

5. **Modification du règlement intérieur :**

Règlement 2018/2019

Article 6 - Tarif

Pour participer à une activité, il faut s'acquitter de son montant. Le paiement s'effectue soit :

- Pour l'année entière du 1^{er} septembre au 30 juin. Il sera délivré 33 tickets. Ce système permettra de rattraper un cours manqué en participant à une autre activité de même catégorie (couleur d'activité identique), et ce, à n'importe quel moment de l'année.
- Par trimestre il sera délivré 11 tickets. Les activités sont interrompues pendant les congés scolaires, sauf "Multi-Activités (48 semaines /an).
- Par séance sous forme de tickets occasionnels

Remboursement : Aucun remboursement en cours d'année n'est envisageable sauf en cas de force majeure : accident ou maladie entraînant au moins 6 semaines consécutives d'arrêt d'activité **justifiées par un certificat médical précisant l'activité ou les activités concernées et la durée de l'arrêt et la restitution de nombre de tickets correspondant aux séances manquées.** Celui-ci ne porte que sur 75% du montant des activités et ne concerne ni le montant de l'adhésion ni le montant de la licence FFEPGV.

Article 10- Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association **Gym Nature Forme** est établi par le Conseil d'Administration conformément aux statuts. Il est présenté aux adhérents en Assemblée Générale.

Il peut être modifié par le Conseil d'Administration sur proposition de ses membres. Toute modification est soumise au vote lors du Conseil d'Administration. Toute modification est présentée aux adhérents en Assemblée Générale annuelle. Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association par email ou courrier et consultable sur <https://gymnatureforme.fr/> sous un délai de 30 jours suivant la date de la modification.

Règlement 2019/2020

Article 6 - Tarif

Pour participer à une activité, il faut s'acquitter de son montant. Le paiement s'effectue en fonction des activités soit :

- Pour l'année entière : les dates sont précisées lors de l'inscription.
- Par trimestre entier : on entend par trimestre les trimestres civils, soit : 1^{er} trimestre de septembre à décembre, 2^{ème} trimestre de janvier à mars, 3^{ème} trimestre d'avril à juin. Les activités sont interrompues pendant les congés scolaires, Une activité peut être « récupérée » une fois sur le trimestre dans la même catégorie d'activités, soit 3 récupérations maximum pour l'abonnement annuel. Aucune anticipation d'éventuelles absences n'est recevable.
- Par séance sous forme d'un achat occasionnel directement auprès de l'animatrice

Remboursement : Aucun remboursement en cours d'année n'est envisageable sauf en cas de force majeure : accident ou maladie entraînant au moins 6 semaines consécutives d'arrêt d'activité **justifiées par un certificat médical précisant l'activité ou les activités concernées et la durée de l'arrêt.** Celui-ci ne porte que sur 75% du montant des activités pour la durée de l'arrêt et ne concerne ni le montant de l'adhésion ni le montant de la licence FFEPGV.

Article 10 – Diffusion de l'information :

La communication des informations importantes passe par le canal des moyens de communications modernes.

Article 11- Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association **Gym Nature Forme** est établi par le Conseil d'Administration conformément aux statuts. Il est présenté aux adhérents en Assemblée Générale.

Il peut être modifié par le Conseil d'Administration sur proposition de ses membres. Toute modification est soumise au vote lors du Conseil d'Administration. Toute modification est présentée aux adhérents en Assemblée Générale annuelle.

La diffusion se fera par les moyens de communications modernes. et consultable sur <https://gymnatureforme.fr/> sous un délai de 30 jours suivant la date de la modification.

Article 12- Prise en compte des frais des bénévoles

Le remboursement des frais de déplacement des bénévoles est accepté selon les modalités couramment pratiquées par les associations, soit, à ce jour :

0,311 € par km

Péages d'autoroutes

Frais de stage

Parking

avec justificatifs.

Toutes dépenses pour l'intérêt de l'association validées par le président seront remboursées sur présentation de justificatifs

6. Budget prévisionnel :

Cette année, les 3 animatrices d'aquagym ont démissionné. Nous avons eu à la dernière minute 2 animateurs pour assurer les 4 créneaux d'aquagym mais à un tarif plus élevé que celui qui était prévu. Toutefois, le tarif est moindre que celui de Claire MARGAILLAN.

CHARGES	MONTANT (euros)	PRODUITS	MONTANT (euros)
60- petit équipement	1000	70-Activités	32000
61 - Services extérieurs	2200	74- Subventions d exploitation	3940
Locations piscine	2130	Région(s):	500
Assurance	70	subvention communauté	700
62 - Autres services extérieurs	1100	Département(s):	500
Publicité, publication	500	Commune(s):	500
Déplacements, missions	500		
Frais postaux et téléphone	100		
63 - formation	1000	sur l'avance de trésorerie	2240
64- Charges de personnel	32000	75 - cotisations	1190
65- Licences	4590	76 - Produits financiers	170
		79 - Licences	4590
TOTAL DES CHARGES	41890	TOTAL DES PRODUITS	41890

Commentaires :

Les licences sont transparentes pour notre comptabilité.

Budget basé sur 170 adhérents. Aujourd'hui 150 adhérents inscrits plus une dizaine non enregistrée et espoir d'une autre dizaine dans l'avenir.

Les charges de personnels sont compensées en grosse partie par les activités à ce jour 30298 € + une dizaine d'adhérents dans l'avenir.

Les subventions, les cotisations doivent palier les frais de fonctionnement de l'association. Les frais de locations de la piscine sont incompressibles, le reste des frais est limité au maximum. Si le nombre d'achat de cours n'augmente pas plus significativement, nous serons obligés de piocher dans notre trésorerie, ce qui n'est pas inconcevable, mais ne pourrait perdurer. Nous serons certainement amenés à prendre d'autres mesures pour limiter le recours à la trésorerie.

Réflexions :

Nous avons un manque d'adhérents, plus exactement un manque d'achat d'activités.

Nous avons surtout un manque de publicité de notre association à l'extérieur des membres de GNF, malgré les manifestations organisées.

Le grand choix d'activités et de créneaux est peut-être bénéfique pour les adhérents mais difficile pour la gestion du Club.

Il va falloir réfléchir à la possibilité de supprimer des cours dont la fréquentation est très insuffisante. Pour l'instant, compte tenu des clauses des contrats des animateurs qui sont embauchés pour un nombre d'heures annuelles prédéfini, il est difficile de supprimer un cours. Nous voudrions introduire une clause dans le contrat des animateurs et animatrices permettant de supprimer un cours si un seuil minimum n'est pas atteint pendant une certaine durée en début d'année. Cette clause sera ajustable tous les ans avant la saison et stipulée par un avenant au contrat.

Il semble que certains horaires ne conviennent pas. Nous sommes tributaires des moyens mis à la disposition par la commune, les équipements devant être partagés entre toutes les associations. Nous sommes aussi tributaires des disponibilités des animateurs et animatrices ayant d'autres obligations et de leurs conditions de vie. Le pavillon de la danse est disponible de 13h45 à 16h15. Les cours pourraient être décalés d'1/2 heure. Il serait envisagé de transformer le cours de "Gym Danse" en cours de "Danse en ligne", toujours animé par Sylvie. Le tarif serait adapté au prorata du nombre de séances restantes.

Les coûts trop élevés :

Les animatrices ne sont pas trop payées : leur dévouement mérite mieux !

Les cours d'Aquagym ont un coût supplémentaire, dû à la location de la piscine et du paiement plus élevé des animateurs (vu leur rareté). Cependant, ce coût reste inférieur au coût d'un indépendant ou des maîtres-nageurs de la ComCom.

L'activité de randonnée n'est absolument pas la même que celle proposée par le CERS, chaque association à son public. Le coût est largement inférieur au paiement d'un guide de moyenne montagne indépendant. Il est également inférieur au coût réel puisqu'il faudrait 10 personnes à l'année pour le juste prix.

Le manque de flexibilité : Beaucoup d'associations n'offrent aucune possibilité de récupération de cours. Il est sûr qu'on ne retrouvera plus des prestations à la carte comme l'année passée et la récupération d'une séance par trimestre peut paraître rigide.

Le fait d'avoir plusieurs créneaux d'une même activité engendre bien sûr un coût supplémentaire, donc en face il faut une rentrée supplémentaire. S'il n'y a pas suffisamment d'adhérents au niveau global d'une activité nous serons dans l'obligation de supprimer un créneau.

7. Projets à venir :

Téléthon : Samedi 7 décembre, activité de MN au Plan de 14h 30 à 17h, devant le Centre aquatique. Responsable : Francine ROUX.

Goûter de Noël avec danses et échange de petits cadeaux.

Guylaine prévoit une sortie aux Calanques début avril hors vacances scolaires.

8. Photographie de l'association au 18/10/2019

À ce jour nous avons :

169 adhérents

30298€ d'achats d'activités

223 activités achetées à l'année

43 trimestres achetés

5 activités à la séance